



Newsletter n°10

Décembre 2017

Conseil régional de l'Ordre des Masseurs-
Kinésithérapeutes du Centre-Val de Loire



Editorial du Président

Chères consœurs, chers confrères,

Notre Conseil Régional a été renouvelé et largement modifié par les élections d'octobre dernier. Comme vous l'avez vu il n'y a eu que six binômes de candidats pour six binômes d'élus...

Je n'épiloguerai pas sur cette situation...maintenant il nous faut avancer et je pense que nous pourrons le faire efficacement avec le nouveau conseil.

Tous les conseillers étaient déclarés sortants du fait de la réforme des régions. Six sortants se sont représentés et ont été élus et six nouveaux les ont rejoints (dont cinq nouvelles conseillères) le conseil étant passé de huit à douze membres. La répartition départementale n'étant plus obligatoire, chaque élu représente l'ensemble de la région. Cependant nous avons cette fois-ci conservé la diversité départementale, chaque département ayant au moins un représentant au CRO.

Les missions du Conseil régional restent les mêmes.

Juridique :

Permettre que la CDPI et de la S.A.S. remplissent leurs missions (*)

Réaliser les missions d'EPPO (*)

Coordination et appui des Conseils Départementaux.

Représentation de l'Ordre auprès des institutions, organisations et associations régionales.

Actions d'entraide confraternelle en liaison avec les Conseils Départementaux.

En plus le CRO peut, et je dirais même doit, être une source de propositions pour l'ensemble de l'Ordre. Pour cela il doit recueillir et transmettre tout ce qui peut être constaté dans la région et toutes les idées qui peuvent en découler pour l'avenir de la profession. Pour cela nous allons mettre en place des groupes de réflexion largement ouverts. Vous aurez dans cette lettre les intitulés et les sujets traités par ces groupes de réflexion auxquels vous pourrez participer par l'intermédiaire de vos conseils départementaux.

Tous les sujets sont importants mais dans notre région la question de la démographie est celle qui impactera le plus l'évolution de notre profession puisqu'il en découlera de profondes modifications des modes d'exercice (libéral, salarié, mixte...en réseau, en structures de soins ou en exercice regroupé...) mais aussi de possibilités d'activités nouvelles ou modifiées (accès direct, délégation de tâche, « spécialisation », pratique de l'A.P.A (*)...).

Voilà ce que nous avons tous, au Conseil régional, prévu de mettre en place dès notre réunion plénière du 11 janvier prochain pour lancer l'année 2018.

D'ici là, je vous souhaite personnellement et au nom du CROMK de passer joyeusement une bonne fin d'année 2017.

Francis Dusserre.

Président du CROMK Centre-Val de Loire.

(*) LEXIQUE :

CDPI : Chambre Disciplinaire de Première Instance : juge les manquements au code de déontologie.

S.A.S. : Section régionale des Assurances Sociales : juge les conflits entre les organismes de l'assurance maladie et les masseurs-kinésithérapeutes.

EPPO : Evaluation des Pratiques Professionnelles Ordinales. Evaluation, diffusion et informations sur les bonnes pratiques légales et déontologiques dans l'intérêt des patients et des professionnels.

A.P.A. : Activité Physique Adaptée

Dans ce numéro :

Edito du Président

1

Activité du Conseiller national

2

Organigramme du CROMK

3

Groupes de réflexion du CROMK

3

Trésorerie du CROMK

4

Agenda des élus

4

Nous nous réjouissons de l'élection de notre confrère Michel ARNAL, élu de notre région, à la Vice-Présidence du Conseil National. Nous connaissons tous sa capacité de réflexion, de travail et d'écoute et nous ne doutons pas de ce qu'il pourra apporter à l'ensemble de notre Ordre.

Plus « régionalement » nous pensons qu'il pourra profiter de la situation particulière de notre Centre Val de Loire pour transmettre toutes les analyses et les propositions que nous pourrons établir avec lui dans notre région, actuellement « pilote » en ce qui concerne les problèmes (démographie négative, isolement, environnement socio-économique difficile...) mais qui pourrait devenir le laboratoire des « bonnes idées » à mettre en place.

«Activité du Conseiller national, représentant la Région Centre Val de Loire».

Bien confraternellement

Michel Arnal.
Conseiller National, représentant la Région Centre-Val de Loire

« Organigramme du CROMK » (élections du 20 Octobre 2017)

Président	DUSSERRE Francis
Vice Présidente	HOOMANS Nathalie
Secrétaire général	GUELLE Éric
Trésorier	PERSILLARD Daniel
Trésorière adjointe	MURCIANO Ana

Membres titulaires :

BOURREAU Nathalie
BRETON Amélie
GARNIER Jean Paul
LHEUREUX-SIVAUULT Frédérique
RIGOLET Jessie
RIVIERE Pascal
THEURIN Christian

Assesseurs de la S.A.S :

Titulaires : LHEUREUX-SIVAUULT Frédérique et THEURIN Christian

Suppléants : BOURREAU Nathalie - MURCIANO Ana - RIGOLET Jessie et PERSILLARD Daniel

Représentations externes :

Commission d'autorisations d'exercice (C.A.E.) : THEURIN Christian et PERSILLARD Daniel

Observatoire régional de Santé (ORS) : PERSILLARD Daniel

« Groupe de réflexions du CROMK »

Etudes et formation :

IRFMK – Université – Pôle de rééducation : Suivi des évolutions.

Tutorat :

qualité des soins et de l'encadrement dans l'intérêt des patients,
déontologie tuteur/tutoré.

Formation en législation et déontologie (initiale et continue).

Structures de soins (région Centre val de Loire) :

Démographie.

Recensement des structures (Etablissements, MSP, Réseaux, CPTS, Zonage...).

Relations interprofessionnelles – Déontologie.

Attractivité de l'activité salariée.

Passerelles ville/hôpital.

Information et droit des patients.

Relation avec les non-professionnels de santé...

Economie de la santé : « Osons l'accès direct » :

Démographie :activités et formes particulières d'exercice.

Délégation de tâches : nouvelle définition de la profession.

Législation et déontologie : responsabilité, déontologie et prise en charge financière.

Information et choix des patients.

Communication vers les institutionnels et le public :

Désignation des « cibles ».

Moyens : diffusions : site, Newsletter.

Contenu : messages de l'Ordre, situations particulières dans la région.

« Mais où donc passe notre argent ? »

Je vous livre le budget 2016.

Recettes :

Le CRO Centre a perçu du CNO (sa seule source de revenus à part les dons et les legs) la somme de 52298 € soit 80% du budget validé.

Dépenses :

Le CRO a dépensé un total de 50 444 €.

La principale source de dépenses est l'indemnisation des élus (temps passé, frais et déplacements) pour un total de : 24 765 €, soit 49%.

Frais de personnel (salaires et charges sociales) : 9760 €, soit 19%

Locaux (loyers, Impôts, entretien) : 8408 €, soit 17%

A noter qu'en 2017 le CRO a acquis ses locaux en partenariat avec le CDO 45.

La charge de remboursement de l'emprunt est strictement égale à l'ancien loyer mais elle s'éteindra dans un peu moins de 8 ans.

Bureau (fournitures, téléphone, internet) : 1615 €, soit 3.2%.

Réception : 480 €, soit 0.95%.

CDPI (pas d'audience en 2016) : 264 €, soit 0.5%.

Divers (honoraires comptables, acomptes au notaire et aux entreprises pour travaux) : 5151 €, soit 10%

Voilà, vous savez tout.

Daniel Persillard.

Trésorier du CROMK Centre-Val de Loire.

Agenda des élus. Missions de représentation

- Orléans le 13/09 : réunion de bureau.
- CNO Paris le 20/09 : réunion Présidents ordinaires.
- CNO Paris le 21/09 : Colloque sur « Osons l'accès direct ».
- Orléans DRDJSCS le 11/10 : commission de certifications paramédicales.
- Orléans le 20/10 : scrutin élection régionale ordinale.
- ORS Centre le 06/11 : Conseil d'administration
- Orléans le 15/11 : 1er Conseil et constitution du nouveau bureau.
- Orléans le 29/11 : ARS Centre : Comité régional de l'ONDPS.